

Compte rendu AG du 5 juillet 2022

Présents pour le bureau : Aurélie, Carine, Claire, Hélène,
Lucy, Nathalie, Noémie, Stéphanie
Absents : Elise et Florence



Ordre du jour

1. **Rapport moral pour l'année 2021-2022**

Bureau

Professeurs

Adhérents

Activités

2. **Rapport financier**

Budgets réalisés année 2021-2022

Budgets prévisionnels 2022-2023

3. **Année 2022-2023**

Tarifs

Organisation

Planning

4. **Projet de gouvernance en collégialité**

5. **Questions diverses**

1. Rapport moral année 2021-2022

Bureau

Présidente : Claire Lerouvreur

Vice-présidente : Hélène Boury

Trésorière : Nathalie Schaefer

Vice-trésorière : Florence Cavret

Secrétaire : Noémie Coché

Autres membres : Aurélie Chatellier, Carine Kaffmann, Stéphanie Lorand, Lucy Berthet, Elise Bideau.

Professeurs

Danse

❖ **Modern Jazz** : Emmanuelle COUGNAUD (de mardi à vendredi)

❖ **Hip Hop** : Corentin MAIGNANT : (vendredi)

Fitness

❖ **Zumba et HIIT** : Véronique LEGEARD (mardi et vendredi)

❖ **Yoga dynamique** : Claire MAILLOTTE : (lundi, recruté en septembre 2021)

❖ **Pilates, LIA, STEP et renforcement** musculaire : Florian MONTECOT (cours du mercredi, absence mars-avril, démission juin 2022)

❖ **Cross training** : Odran BOSSARD (cours du mercredi, remplacement de Florian de mars à mai)

A noter :

1 recrutement en septembre 2022, Salomé STANAIA, pour remplacer Florian. Elle va maintenir les activités LIA, STEP et renforcement musculaire.

Adhérents

Le nombre d'adhérents est à nouveau en baisse. Cette baisse s'explique en partie par la crise sanitaire qui a affecté le nombre d'adhérents pour beaucoup d'associations.

Activité/Année	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Fitness	124	129	92	106
Danse	202	209	198	169
Hip Hop	33	34	16	16
Total	358	372	306	291

Activités

Mise en place et suivi du pass sanitaire pour tous les cours. Gestion de l'absence de Florian de mars à avril.

Proposition de nouvelles disciplines en fitness : Yoga dynamique et Pilates toute l'année ainsi que Cross training proposé par Odran pendant l'intérim de Florian de mars à mai.

Préparation et réalisation du spectacle de danse "Arrête ton cirque" qui s'est tenu les 10 et 11 juin au Triptik.

Suivi du projet salle de danse : en cours pour une livraison du bâtiment prévu en septembre 2023.

Monsieur Dehaese (adhérent et maire d'Acigné) confirme que les marchés sont désormais signés. Une réunion de lancement est prévue le 7 juillet. Le projet passe en phase préparation de chantier avec un début de travaux en septembre 2022. La durée des travaux prévue par l'architecte est de 10 mois soit une livraison pendant l'été de 2023. Dans ce cas, les activités pourront commencer dès le mois de septembre 2023. Cependant, il faut prendre en considération les éventuels aléas de chantier et la perturbation de la livraison de matériaux. Une délibération du conseil municipal vient d'être prise pour augmenter l'enveloppe : 3.400.000 € global.

2. Rapport financier

Budget réalisé pour l'année 2021-2022

Faits marquants :

	prévision au 01/07/21	réel au 30/06/22 projeté au 31/08/22
budget total	62 250€	56 598€
adhésions	44 363€	38 580€ (dont 3400€ de réductions "covid")
utilisation épargne	10 613€	8 620€
spectacle	1 000€ de gain	2 000€ de gain

- Les dépenses prévues en juillet 2021 pour le compte de l'année 2021/22 sont en baisse mais le nombre d'adhérents (et donc de recettes environ - 6000 €) également.
- Une utilisation moins importante (2000 €) que prévue pour l'épargne : prévue notamment pour les déductions et baisse des adhésions liées au Covid.
- 1000€ de gains en plus liés au spectacle malgré une augmentation significative (presque doublée) pour la prestation régie lumière.
- +2000 euros de recettes : vente de boissons, gâteaux, DVD et affiches, don

France Pare Brise.

- Baisse de certaines dépenses : confection des costumes et réalisation de photocopies par les membres du bureau qui compense en partie l'augmentation de la régie lumière.

Budget réalisé du 01/09/2021 au 31/08/2022 (projection juin à août)

RECETTES PREVISIONNELLES au 01/07/21		recettes au 30/06/22	DEPENSES PREVISIONNELLES au 01/07/21		dépenses projetées au 31/08/22
Adhésions	44 363,00 €	38580,5	Taxes, Assurances	4 760,00 €	2511,27
dont montant adhésion hors réductions		43291,15	dont SACEM	1 300,00 €	508,21
dont réduction 10% sur inscription 2020/2021		-1324,5	SPRE	870,00 €	341,94
dont réduction 15% sur inscription 2021/2022		-2079,15	Uniformation	1 500,00 €	568,54
dont réduction inscriptions multiples 2021/2022		-1307	AST35	490,00 €	492
Subvention mairie	1 974,00 €	1820	MACIF	600,00 €	600,58
Gain financier (livret)	300,00 €	324,16	Masse salariale	50 150,00 €	46 241,19
recette spectacle et dons	5 000,00 €	7043,83	dont salaires	27 000,00 €	26578,19
dont billets spectacle		5322	URSSAF et retraite	22 500,00 €	17745,00
dont DVDs		700	prévoyance et mutuelle obligatoire	650,00 €	1 918,00
dont affiches		85	Dépenses spectacle	4 000,00 €	4336,33
dont gateaux et boissons		366	dont Cadeaux	200,00 €	227,62
dont dons danseuses		65,83	Primes spectacle (profs)	600,00 €	600
dont dons France Parebrise		500	Fournitures diverses	300,00 €	164,69
dont location costume abcdanse		5	Tissus & accessoires	950,00 €	1146,3
			Location costumes et accessoires	300,00 €	83,93
Remboursement IJSS		209,3	Régie lumière	500,00 €	960
		0	Agent de sécurité	300,00 €	317,99
"utilisation épargne"	10 613,00 €	8 620,21	Frais d'affiche	100,00 €	161,54
			Réception	200,00 €	158,65
			Forfait SACEM	500,00 €	515,61
			Photocopies	50,00 €	0
			Gestion des personnels	0,00 €	420
			Matériel / équipement	50,00 €	0
			Frais postaux	40,00 €	20,3
			Frais bancaires	50,00 €	32,4
			Frais ANCV	50,00 €	176,15
			Honoraires comptables	600,00 €	538,56
			honoraires social	2 300,00 €	2140,8
			Remboursement	300,00 €	181
Total	62 250,00 €	56 598,00	Total	62 250,00 €	56 598,00
				0,00 €	

A noter que la baisse des salaires est liée toujours à l'effet crise covid mais en réalité les charges ne baissent pas.

Au total 8000 € d'épargne ont été nécessaires pour éviter un déficit.

Pour l'année 2021-2022, l'association ne s'en sort pas trop mal malgré la crise Covid, mais il ne sera pas possible de continuer à utiliser l'épargne pour absorber le déficit et une augmentation des prix d'adhésion est nécessaire.

Budgets prévisionnels pour l'année 2022-2023

1) Avec 291 adhérents, sans augmentation des tarifs

Budget 2022-2023 prévisionnel			
RECETTES		DEPENSES	
Adhésions	42 000,00 €	Taxes, Assurances	4 763,00 €
Subvention mairie	1 820,00 €	dont SACEM	1 300,00 €
Gain financier (livret)	300,00 €	SPRE	870,00 €
		Uniformation	1 500,00 €
		AST35	492,00 €
		MACIF	601,00 €
		Masse salariale	47 000,00 €
		dont salaires	27 000,00 €
		URSSAF	18 000,00 €
		Mutuelle obligatoire	2 000,00 €
		Dépenses manifestations 2023	1 337,00 €
		dont Fournitures diverses	50,00 €
		Tissus et accessoires	100,00 €
		Location costumes	100,00 €
		Forfait Sacem	167,00 €
		Agent de sécurité	120,00 €
		Réception (boissons, cadeaux)	800,00 €
		Gestion des personnels	0,00 €
		Matériel / équipement	50,00 €
		Frais postaux	40,00 €
		Frais bancaires et ANCV	210,00 €
		Remboursement adhérents	300,00 €
		honoraires social	2 300,00 €
		honoraires comptables	1 000,00 €
Total	44 120,00 €	Total	57 000,00 €
			-12 880,00 €

2) Avec 340 adhérents, augmentation des tarifs (+20 euros fitness, +10 euros danse), sponsors / dons / goodies

RECETTES		DEPENSES	
Adhésions	53 000,00 €	Taxes, Assurances	4 763,00 €
Subvention mairie	1 920,00 €	dont SACEM	1 300,00 €
Gain financier (livret)	280,00 €	SPRE	870,00 €
sponsor et dons	900,00 €	Uniformation	1 500,00 €
goodies	900,00 €	AST35	492,00 €
		MACIF	601,00 €
		Masse salariale	47 000,00 €
		dont salaires	27 000,00 €
		URSSAF	18 000,00 €
		Mutuelle obligatoire	2 000,00 €
		Dépenses manifestations 2023	1 337,00 €
		dont Fournitures diverses	50,00 €
		Tissus et accessoires	100,00 €
		Location costumes	100,00 €
		Forfait Sacem	167,00 €
		Agent de sécurité	120,00 €
		Réception (boissons, cadeaux)	800,00 €
		Gestion des personnels	0,00 €
		Matériel / équipement	50,00 €
		Frais postaux	40,00 €
		Frais bancaires et ANCV	210,00 €
		Remboursement adhérents	300,00 €
		honoraires social	2 300,00 €
		honoraires comptables	1 000,00 €
Total	57 000,00 €	Total	57 000,00 €
		0,00 €	

3. Année 2022-2023

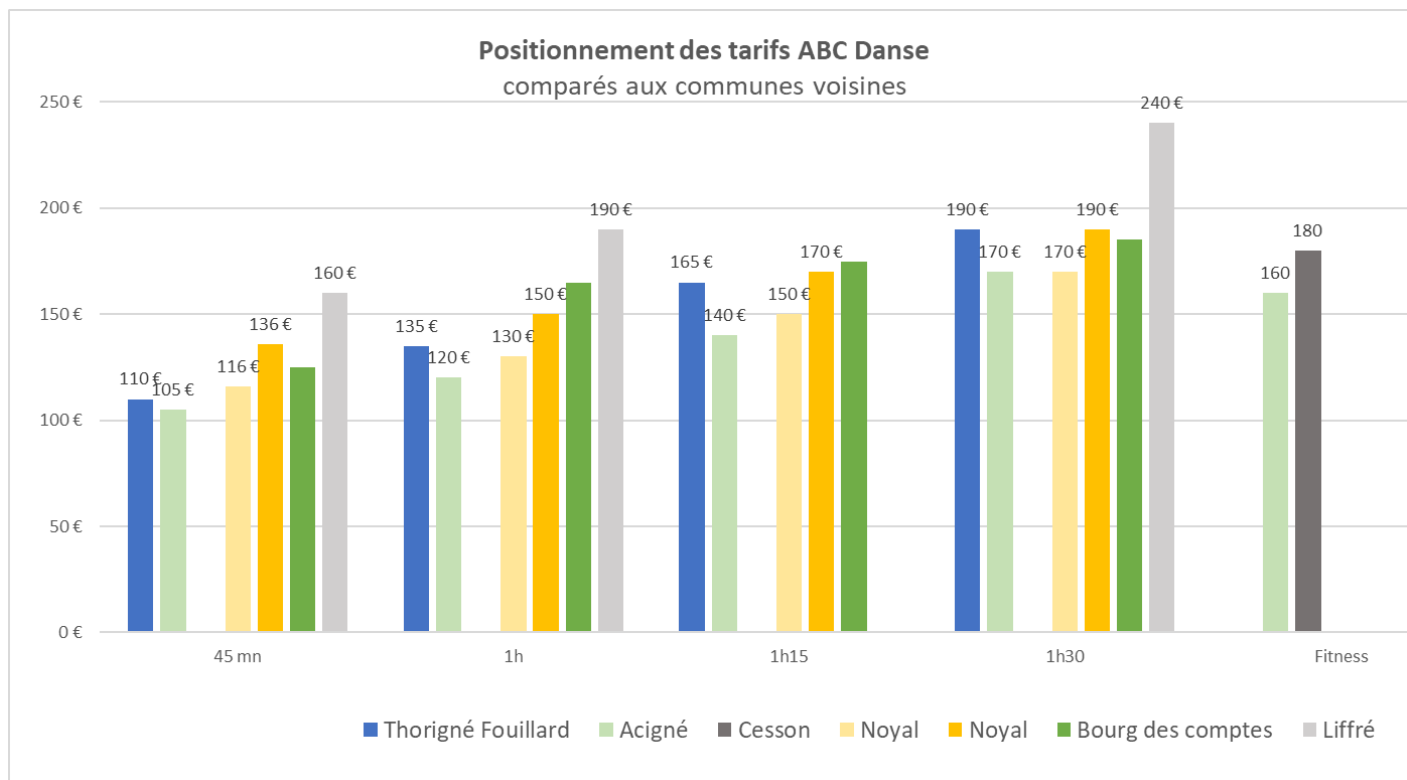
Tarifs

Proposition d'augmentation du montant de nos cotisations qui est inévitable et qui permettrait non seulement de prévenir la pérennité de l'association et d'assurer une augmentation des charges (cf. souhait de pouvoir augmenter les salaires).

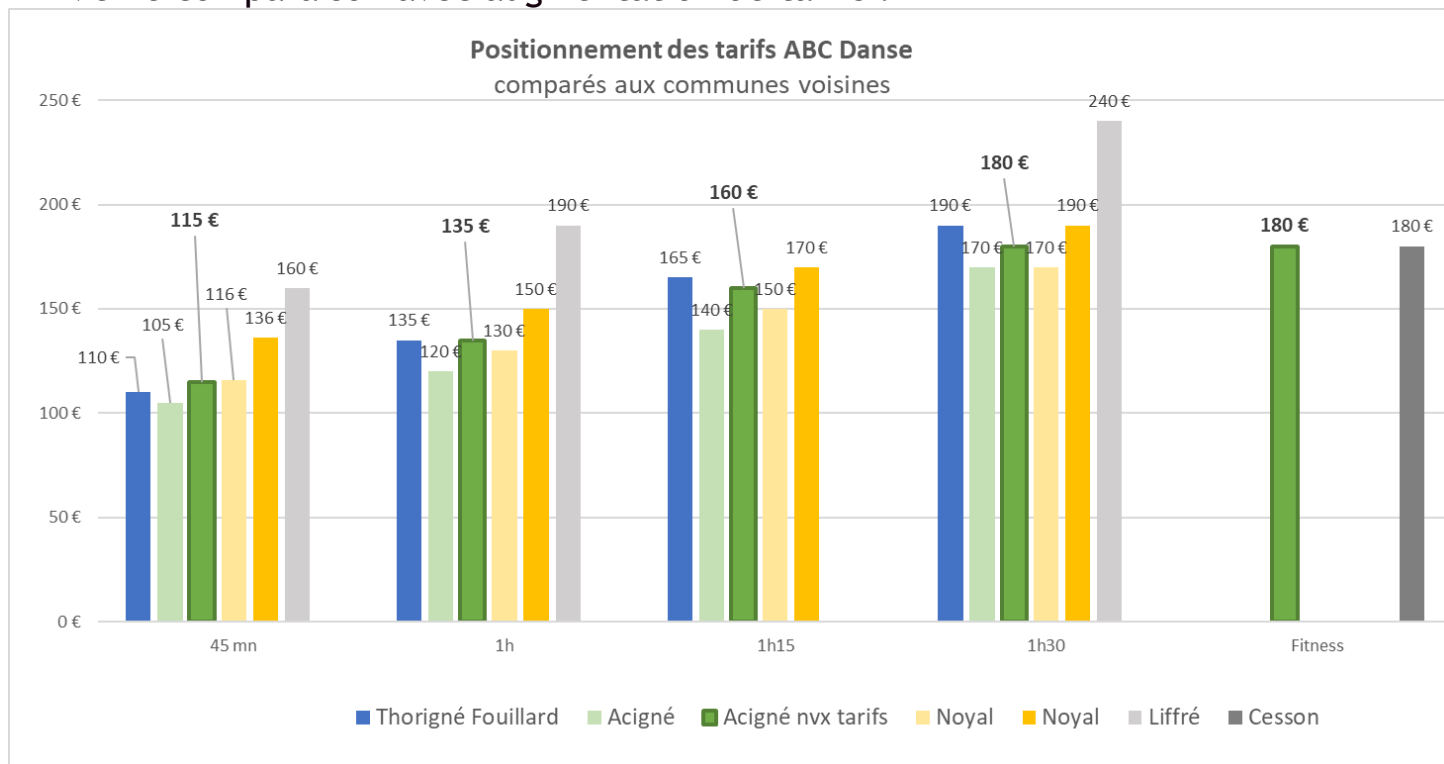
Les dernières augmentations de tarifs datent de 2016.

→ 5€ pour les tarifs <150€ et 10€ pour les tarifs >=150€

Le bureau a réalisé une comparaison des tarifs pratiqués par les communes voisines.



Même comparaison avec augmentation de tarifs :



Deux propositions sont soumises au vote des adhérents :

Proposition 1

+10€ par cours de danse

45min : 115€ - 1h : 130€ - 1h15 : 150€ - 1h30 : 180€ - 2h ; 220€

+20€ pour le forfait fitness soit 8h : 180€

Proposition 2

+10€ / 20€ selon la durée du cours de danse

45min : 115€ - 1h : 135€ - 1h15 : 160€ - 1h30 : 180€ - 2h ; 225€

+20€ pour le forfait fitness soit 8h : 180€

Afin de comprendre l'impact de l'augmentation des deux propositions, des tableaux comparatifs indiquent le gain potentiel avec un nombre d'adhérents égal à 2021-2022 et avec des augmentations de +5% et +10%.

Simulation des recettes générées à effectifs constants par rapport à 2021/22

Durée de cours	Adhérents 2021-2022	Tarifs actuels	Tarifs P1	Tarifs P2
0h45	27	105 €	115 €	115 €
1h00	74	120 €	130 €	135 €
1h15	9	140 €	150 €	160 €
1h30	61	170 €	180 €	180 €
2h	14	210 €	220 €	225 €
Fitness	106	160 €	180 €	180 €
Total	291	43 245 €	47 215 €	47 745 €

Simulation des recettes générées avec une augmentation de 5% des effectifs par rapport à 2021/22

Durée de cours	Adhérents + 5%	Tarifs actuels	Tarifs P1	Tarifs P2
0h45	28	105 €	115 €	115 €
1h00	78	120 €	130 €	135 €
1h15	10	140 €	150 €	160 €
1h30	63	170 €	180 €	180 €
2h	15	210 €	220 €	225 €
Fitness (8h)	112	160 €	180 €	180 €
Total	306	45 480 €	49 660 €	50 225 €

Simulation des recettes générées avec une augmentation de 10% des effectifs par rapport à 2021/22

Durée de cours	Adhérents + 10%	Tarifs actuels	Tarifs P1	Tarifs P2
0h45	30	105 €	115 €	115 €
1h00	81	120 €	130 €	135 €
1h15	10	140 €	150 €	160 €

1h30	67	170 €	180 €	180 €
2h	15	210 €	220 €	225 €
Fitness	117	160 €	180 €	180 €
Total	320	47 530 €	51 900 €	52 480 €

En parallèle, il est proposé d'appliquer une réduction de 50% sur la 2ème activité pratiquée par le/la même personne adhérent(e)

En 2021-2022 : 1 cas concerné danse jazz + hip-hop et changement pour les danseuses de +15 ans qui veulent pratiquer le fitness (gratuit jusqu'en 2021-2022).

Cette réduction se cumule avec la réduction -20€, déjà existante, à partir de la 2e inscription par foyer familial.

- QUESTION : est-il envisagé d'avoir des prix / forfaits fitness en fonction du nombre de cours suivi par l'adhérent ?

REPONSE DU BUREAU : Cette proposition n'est pas envisageable pour l'instant, car il suppose de pouvoir vérifier la présence des adhérents à chaque cours et les membres n'ont pas cette disponibilité.

- QUESTION : Serait-il possible de faire un prix "yoga" car par comparaison le prix proposé pour cette activité n'est vraiment pas cher ?

REPONSE : Difficilement envisageable pour les mêmes raisons.

QUESTION : Est-ce qu'il sera possible d'augmenter le nombre d'échéances pour payer afin de permettre à certains adhérents de mieux absorber l'augmentation des prix ?

REPONSE DU BUREAU : 3 encaissements possibles actuellement (octobre, décembre et février). Le dernier arrive déjà assez tard dans l'année pour assurer le paiement des charges. Il n'est pas possible de proposer une 4ème échéance.

QUESTION : est-il possible de payer avec des chèques sports ?

REPONSE DU BUREAU : non, car il faut être affilié à une fédération. Une analyse de l'intérêt /rentabilité serait nécessaire car il faut payer pour adhérer. Par contre, il est possible de payer avec des chèques vacances et la carte sortie.

Après le vote, la P2 est adoptée à la majorité des adhérents présents.

Remarques et questions des adhérents de fitness

Il a été constaté à plusieurs reprises que le fitness finance la danse. Comment peut-on faire pour faire venir de nouveaux adhérents ? D'autant plus que le fitness n'a pas été associé au spectacle de danse cette année alors que, par le passé, le fitness a toujours fait partie du spectacle. Par le passé, les spectacles ont fait venir de nouvelles adhésions au fitness suite à la découverte de l'activité par des spectateurs qui sont venus regarder la danse. Nous avons loupé l'occasion de faire une vitrine pour le fitness cette année.

Les adhérents fitness soulignent que le fitness représente environ 50% des adhésions actuellement. Or pour assurer la pérennité de l'association, il faut pouvoir augmenter le nombre d'adhérents.

REPONSE DU BUREAU : Le fitness et la danse sont deux activités différentes. Nous assumons le choix qui a été fait car il s'agit d'un spectacle de danse. L'activité fitness ne s'y prête pas facilement. Nous envisageons de faire une action fitness pour l'année 2022-2023. Il manquait certainement de communication à ce sujet. Nous avons prévu un article dans l'acignolais, mais finalement sa publication a été annulée à la suite de la démission de Florian. Dans tous les cas, le fitness sera la priorité de l'association l'année prochaine.

Une discussion s'ensuit avec plusieurs pistes à explorer pour une action / événement dédié au fitness :

- à la rentrée / démonstration lors du forum en extérieur
- autour de Noël pour les bonnes résolutions du nouvel an : inscriptions en cours d'année sont possibles
- démonstration le même jour du démo danse
- action téléthon
- article dans l'Acignolais
- événement dédié

Il est à noter que les cours d'essai de septembre peuvent également continuer à faire venir de nouvelles adhésions.

Organisation

Fitness

- Modalités de reprise identique à 2021-2022 : chaque adhérent amènera son tapis et sa serviette

- Maintien des activités sauf Pilates : les cours du mercredi repassent à une durée d'une heure au lieu de 45 minutes de 18h30 à 21h30.
- Proposition d'avancer le cours de fitness du lundi soir à 20h au lieu de 20h30 : **non retenue par les adhérents présents.**

Danse

- Ajout d'un cours danse classique enseigné par Emmanuelle : 1h pour les 8-10 ans le mardi soir en remplacement d'un dédoublement de cours
- Bascule des créneaux de Hip-Hop le mardi de 16h15 à 18h30 salle n°3 du Chevré

Organisation des réinscriptions et inscriptions

- Préinscriptions en ligne à partir de juillet 2022
- Réinscriptions les 29 août et 31 août à la Lande Guérin
- Inscriptions les 26 et 28 septembre à la Lande Guérin

Certificats médical :

- UNIQUEMENT pour les nouvelles inscriptions et les mineurs répondant oui à une des questions du questionnaire santé.
- Pas besoin pour les réinscriptions de 2021-2022 car certificat valable 3 ans donc jusqu'en 2024

Planning 2022-2023

- Dates prévisionnelle du démo danse (hors adultes) : 10 juin 2023 au Triptik en attente de validation de la mairie
- Action(s) fitness à prévoir en priorité.

4. Projet d'organisation/de gouvernance en collégialité de l'association

Renouvellement du bureau avec le souhait de renforcer les membres du fitness (actuellement 2 sur 10) dans le but de "séparer" la gestion de ces deux activités notamment lors des années spectacles. Toutes les personnes intéressées pour rejoindre le bureau sont les bienvenues. Dans l'absence de proposition, le bureau sera identique à l'année 2021-2022.

Au sein du bureau : la présidente souhaite se décharger de ce poste tout en restant impliquée dans l'association. Dans l'absence de candidature parmi les membres du

bureau pour reprendre ce poste, après réflexion le bureau souhaite basculer sur une gouvernance collégiale qui offre la possibilité de piloter une association de façon plus conviviale, en s'appuyant sur des décisions prises en commun au lieu de déléguer le pouvoir à une seule personne.

Contrairement aux idées reçues, la loi de 1901 n'impose pas d'avoir un président/trésorier/secrétaire. Une association doit être composée d'au moins 2 membres, mais ses fondateurs peuvent définir librement son mode d'administration et de gestion.

La responsabilité (civile et pénale) du fonctionnement de l'association peut être déléguée à plusieurs personnes.

Chacune est responsable d'une partie de l'activité de l'association et elles prennent ensemble les décisions importantes. **Ainsi la charge de travail est moins lourde, l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes** qui n'ont pas de lien hiérarchique entre elles. La cohésion du groupe peut s'en trouver renforcée.

Bien entendu, cette délégation multiple devra être établie par un document officiel (procès-verbal d'assemblée générale, par exemple)

L'obligation réglementaire est de déposer auprès de l'administration le nom, la profession, le domicile et la nationalité de celles et ceux qui sont chargés de l'administration de l'association (Imprimé Cerfa n° 13971 *03).

- **Collégialité intégrale** : tous les membres sont à égalité et prennent ensemble les décisions à la majorité ou en recherchant le consensus.
- **Bureau collégial de X personnes** qui reçoivent l'agrément de l'assemblée générale et gèrent les différentes activités.

Conditions de succès

- Définir avec une précision les missions et responsabilités de chacun des membres de l'équipe de direction. Chacun doit savoir dans quels cas il peut agir seul et dans quels cas il doit soumettre son projet à ses co-responsables.
- S'assurer que toutes les activités habituelles de l'association sont couvertes par un responsable.
- Être prêts à s'engager vers un fonctionnement basé sur la confiance et la bienveillance et à rechercher le succès collectif plutôt que la reconnaissance et la valorisation personnelle.

Il est constaté que l'association fonctionne déjà en mode collégiale depuis de

nombreuses années sans devoir le formaliser dans les statuts, mais la modification des statuts permettra d'officialiser le fonctionnement avec une décharge (au moins psychologique) du poids de responsabilités qui pèse actuellement sur le poste de président.

Partage d'expériences très positives de fonctionnement en gouvernance collégiale.

5. Questions diverses

Discussion autour de comment assurer la pérennité de l'association

De nouveaux créneaux (danse et fitness) seront possibles dès l'ouverture de nouveau bâtiment en 2023 mais ne peuvent pas être envisagés pour l'année 2022-2023.

Au-delà de la disponibilité des salles, il faut analyser la rentabilité car un nouveau cours = augmentation des charges.

Prix de transport = difficile de faire venir un professeur de fitness pour 1h

Un bus supplémentaire (21h45, au départ de Cesson et 21h05 au départ d'Acigné) sera mis en place avec la ligne b du métro à la Toussaint.

Stages de danse : à analyser, sondages, rentabilité.